### COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### - Séance du 10 octobre 2019 à 18 heures -

<u>Présents</u>: Madame CHAUVEL Dominique, Maire, Mesdames et Messieurs POILVÉ Alain, GROUT-LIMARE Christine, SALLE Joël, MARIE Françoise, MOUQUET Hervé, GABEL Pasquine, COPPENS Jean-Marc, Adjoints

Mesdames et Messieurs BRUNEVAL Rémy, DUMONTIER Philippe, FABAREZ Thierry, DELANNOY Sylvie, DUJARDIN Isabelle, LEVACHER Marianne, WILLIG William, DUBOS Claude, MORTELECQUE Justine, TORRES Virginie, LE PAIH Martine, LASSERON Pierre, CABIN Philippe, DISTANTE Raphaël, LUYPAERT Jean-Louis, Conseillers Municipaux

<u>Absents</u>: M. LECOINTRE Philippe (pouvoir à Mme CHAUVEL), Mme BARCQ Béatrice (pouvoir à Mme GROUT-LIMARE), M. PLESSIS Hervé (pouvoir à M. POILVÉ), Mme ERYUZ Corinne

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. COPPENS Jean-Marc a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu et le procès-verbal des délibérations, séance du 15 juillet 2019, ont été approuvés.

## <u>Délibération n° 2019-10-10/50 : Camping Falaise d'Amont – Annulation de la délibération n° 2018-09-24/46 du 24 septembre 2018</u>

Compte tenu des conditions suspensives du compromis de vente avec la société « Un toit pour toi », le conseil municipal, à l'unanimité, annule la délibération n° 2018-09-24/46 du 24 septembre 2018.

## <u>Délibération n° 2019-10-10/51 : Camping Falaise d'Amont – Vente de terrain – M. et Mme DUPIN-</u>BILLAUD

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la cession de la totalité de la parcelle ZC 57, d'une superficie de 14 572 m², à M. et Mme DUPIN-BILLAUD pour la somme de 180 000 € net vendeur.

#### Délibération n° 2019-10-10/52 : Cession de l'ancienne Gendarmerie boulevard Carnot

Le conseil municipal, à l'unanimité, annule la délibération n° 2019-06-20/30 du 20/06/2019 et approuve la cession de l'ancienne gendarmerie au prix de 171 000 € net vendeur, à 4 acheteurs associés :

- Société DUREL, représentée par M. Samuel DUREL
- EURL MDGI, représentée par M. Mathieu DUREL
- EURL JDI, représentée par M. Jean-Denis MARQUES DA SILVA
- SARL FBMV, représentée par M. François BRUBION

### Délibération n° 2019-10-10/53 : Association – Convention Festival de l'Image 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention 2019 établie avec l'association « Le Festival de l'Image », et autorise Madame le Maire à la signer.

## <u>Délibération n° 2019-10-10/54 : Centre Médico Psychologique – Convention de location des</u> anciens locaux de la Poste

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de location des anciens bureaux de la Poste avec le Centre Hospitalier de Dieppe pour y installer le CMP de Saint Valery en Caux, et autorise Madame le Maire à signer ce document.

## <u>Délibération n° 2019-10-10/55 : Rapport sur la Délégation de Service Public des foires et marchés – Exercice 2018</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte de la présentation du rapport d'activités 2018 des foires et marché.

## <u>Délibération n° 2019-10-10/56 : Rapport sur la Délégation de Service Public du Casino de Saint Valery en Caux – Exercice 2018</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte de la présentation du rapport annuel de la délégation du service public, au 10 octobre 2019, concernant le fonctionnement du Casino de Saint Valery en Caux.

## <u>Délibération n° 2019-10-10/57 : Rapport sur la Délégation de Service Public du Camping d'Etennemare – Exercice 2018</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte de la présentation du rapport annuel de la délégation du service public, au 10 octobre 2019, concernant le fonctionnement du Camping d'Etennemare à Saint Valery en Caux.

## <u>Délibération n° 2019-10-10/58 : Etablissement culturel « Théâtre le Rayon Vert, scène conventionnée d'intérêt national – Art en territoire » - Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre – Année 2019</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite auprès de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, une subvention de 50 000 € permettant la réalisation du projet du Théâtre Le Rayon Vert de Saint Valery en Caux, au titre de l'année 2019.

# <u>Délibération n° 2019-10-10/59 : Etablissement culturel « Théâtre le Rayon Vert, scène conventionnée d'intérêt national – Art en territoire » - Demande de subvention auprès de la Région Normandie, du Département de Seine-Maritime, de la DRAC Normandie et le la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre – Année 2020</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite auprès de Monsieur le Directeur des Affaires Culturelles de Normande, Monsieur le Président de la Région Normandie, Monsieur le Président du Département de Seine-Maritime et Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, une subvention la plus élevée possible, permettant la réalisation du projet du Théâtre le Rayon Vert de Saint Valery en Caux au titre de l'année 2020.

## <u>Délibération n° 2019-10-10/60 : Etablissement culturel « Théâtre le Rayon Vert, scène conventionnée d'intérêt national – Art en territoire » - Convention pluriannuelle d'objectifs 2019 - 2022</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2019 – 2022 « scène conventionnée d'intérêt national » sur la mention « Art en territoire » et autorise Madame le Maire à signer la convention.

### <u>Délibération n° 2019-10-10/61 : Maison Henri IV – Demande de subvention</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la programmation des expositions temporaires 2020 de la Maison Henri IV, arrête le budget prévisionnel et sollicite des différents partenaires les subventions prévues à cet effet.

#### Délibération n° 2019-10-10/62 : Décision Modificative n° 02 - Budget Ville

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la Décision Modificative n° 02 permettant d'effectuer un ajustement budgétaire suite aux modifications dans les prévisions de dépenses et recettes intervenues postérieurement à l'établissement du budget Ville.

#### Délibération n° 2019-10-10/63 : Décision Modificative n° 03 – Budget annexe Rayon Vert

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la Décision Modificative n° 02 permettant d'effectuer un ajustement budgétaire suite aux modifications dans les prévisions de dépenses et recettes intervenues postérieurement à l'établissement du budget annexe Rayon Vert.

#### Délibération n° 2019-10-10/64 : Motion du Conseil Municipal

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose à la restructuration du service des Finances Publiques et demande de ne pas mettre en œuvre le projet de fermeture des services des impôts et des trésoreries, décision qui porterait un préjudice important au service public de proximité en milieu rural.

Après quelques informations diverses, Madame la Maire lève la séance à 19 heures 45.

La Maire.